



Le Bellifontain

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

N° 2 - Avril 2015



Edito

Déjà le deuxième numéro de notre journal communal pour vous retrouver. Nous entamons cette année 2015 avec détermination et volonté pour faire aboutir nos projets. Malheureusement, la chute du mur de la maison de retraite, nous oblige à réorienter nos idées.

En effet, dans l'attente d'une décision de justice et dans l'hypothèse, où celle-ci nous serait défavorable, nous avons provisionné une partie importante du budget de notre commune pour la réalisation des travaux de réparation. Sachez toutefois que ce budget, voté il y a une semaine et qui vous sera présenté dans le prochain numéro du Bellifontain, ne prévoit aucune hausse d'impôt.

Dans les pages suivantes, vous découvrirez une autre partie de l'équipe municipale, féminine cette fois ci, leur présentation et leurs responsabilités respectives.

Avec l'arrivée du printemps, je vous souhaite de passer d'agréables moments, en famille.

Jean-Noël DUCLOS
Maire de Bellefontaine

Bellifontains, Bellifontaines,

Ma mission est de vous informer, j'ai à cœur de partager avec vous les actions menées par l'équipe municipale, je continue dans ce numéro de vous présenter chacun d'entre nous. Le guide vous invite à la lecture.....

Lucille FORESTIER

Conseillère municipale Chargée de la communication

Sommaire

Elus et responsabilités

Informations

Civisme

Vie du village





Célia DELAHAYE 42 ans

2^{ème} Adjoint

Chargée des finances, des relations humaines, des affaires sociales et juridiques

Le plan de réduction des dépenses de l'Etat prévoit une baisse de 30% des dotations aux collectivités locales. Ce désengagement du financement des communes nous contraint à une vigilance accrue dans l'élaboration de notre budget et la gestion quotidienne de nos dépenses.

Le recensement qui est effectué tous les 5 ans a eu lieu en début d'année, il permet de déterminer le budget que l'Etat nous accorde puisque celui-ci s'appuie sur la population officielle de chaque commune. C'est, entre autre, pour cette raison que le recensement est aussi important. Se faire recenser est un geste civique, utile à tous. Grâce à l'efficacité de notre agent recenseur Bellefontaine a atteint un taux de 95% de logements recensés. La nouveauté, cette année, a été de pouvoir choisir entre la réponse papier ou la nouvelle méthode, sur internet, plus rapide et plus efficace ; le taux de retour a atteint 39%. Merci à vous tous de votre participation active. Nous connaissons les résultats définitifs à la fin de l'année 2015.

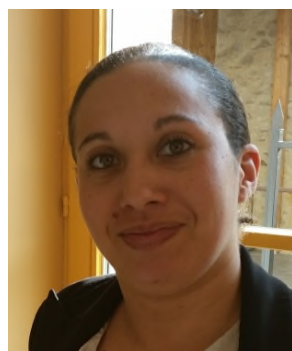
Sylvie REGUIS 52 ans

Conseillère Municipale

Chargée du budget, des finances et du développement économique

Les financements et budgets sont des travaux que je maîtrise au regard de mon activité professionnelle, comptable trésorière au sein d'une P.M.E. J'ai une attirance pour les chiffres et apporter mon aide, ma contribution et mon expertise lors de l'établissement et l'analyse de nos budgets pourra être un plus, au sein de l'équipe pour une bonne gestion de ceux de la commune malgré mon peu d'expérience des finances publiques. Par ailleurs, les marchés financiers sont une partie de mon travail quotidien, être au fait des taux d'intérêts et autres axes financiers sont des atouts majeurs pour prendre des décisions importantes concernant notre village dans l'avenir.

D'autre part, participer à l'élaboration des décorations de Noël en collaboration avec l'ancienne équipe et les employés communaux fut une expérience intéressante et amusante, cela change agréablement de l'atmosphère des chiffres. Nous essayons de trouver des nouvelles idées pour l'année prochaine, pourquoi pas un atelier de création avec les enfants de Bellefontaine ?



Lucille FORESTIER 28 ans

Conseillère Municipale

Chargée de la communication et des affaires administratives

Créer un lien entre les Bellifontains et l'équipe municipale est un de nos objectifs prioritaires et ma mission communale. Il est impératif que chaque habitant, chaque citoyen soit informé des avancements de nos dossiers en cours, qu'ils soient en matière d'urbanisme, d'aménagements de la ville, des chemins ruraux, la vie du village, des différents événements sociaux-culturels et bien d'autres. Le remaniement du site internet de la ville pourra permettre à

chacun d'entre vous de trouver des informations utiles, mais aussi de nous faire part de vos idées, vos envies ou vos commentaires.

Vœux du Maire

Le 17 janvier, se sont déroulés les vœux du Maire à la population et la société civile. Beaucoup de représentants des collectivités locales voisines se sont réunis autour de nous. Nous avons eu une pensée commune pour les évènements qui se sont déroulés si proches de nous début janvier. Aujourd'hui, nous souhaitons que les mots ne restent pas sans suite et que chaque citoyen que nous sommes prenne conscience de son rôle pour assurer le bien vivre dans notre société.

Le Plan Communal de Sauvegarde

Suite au Schéma Départemental de prévention des risques naturels (SDPRN) approuvé par arrêté préfectoral du 20 août 2009, du dossier départemental des risques majeurs en date du 08 novembre 2010, la commune de Bellefontaine est classée par la Préfecture dans une zone à risques imposant la mise en place d'un Plan communal de Sauvegarde (PCS).

Ce document a pour but de définir l'organisation prévue pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Cette organisation doit apporter une réponse opérationnelle adaptée à chaque risque identifié, en tenant compte de la taille de la commune et des moyens dont elle dispose.

Le plan communal de sauvegarde de Bellefontaine **a été approuvé en conseil municipal le 22 décembre 2014**, avec mise en application au 01 janvier 2015. Ce document est consultable en mairie aux heures d'ouverture et disponible sur le site internet de la commune. Je vous invite à le consulter pour prendre connaissance des actions à mettre en place en cas de risques majeurs sur notre village.

Travaux sur la RD922

Des aménagements se réalisent sur la RD 922 afin de mieux sécuriser la traversée du village. Les travaux entrepris seront supportés par le Conseil Général et consisteront notamment en un renforcement du marquage au sol.

La commune, quant à elle prendra en charge le renforcement des panneaux de signalisation, avec rappel de la zone 30, si importante pour le calme de notre village et la sécurité de tous les usagers de la route (piétons, cyclistes, poussettes, chevaux,...), la mise en évidence plus importante des priorités, qui ne sont que trop peu respectées ainsi que la pose de radars pédagogiques aux entrées de la commune.

Prévention des risques

Les détecteurs de fumée sont obligatoires dans toutes les habitations, individuelles comme collectives, depuis le **8 mars 2015** (décret du 10 janvier 2011)

En cas d'incendie, les fumées sont plus mortelles que les flammes. Elles asphyxient et tuent. Elles apparaissent très rapidement. C'est pourquoi leur détection permet parfois d'intervenir dès le début de l'incendie soit pour intervenir contre le feu si cela est encore possible, soit pour évacuer l'habitation rapidement. **Un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF)**, est un petit appareil qui fonctionne sur pile. Dès les premières fumées, il émet une alarme puissante 85db. Le détecteur doit respecter la norme européenne EN 14 604 et porter le marquage CE, la marque NF est une garantie supplémentaire. Il est recommandé d'en installer à chaque niveau, à l'exception des caves et garages. L'appareil est placé près des chambres afin d'être bien perçu la nuit. Il ne doit pas être installé dans la cuisine et salles de bains afin d'éviter les déclenchements intempestifs par les vapeurs.



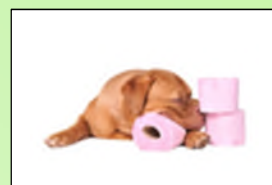
Respect des autres

Le ramassage des ordures ménagères se déroule tous les mercredis matin, nous vous rappelons que vos poubelles doivent être sorties à partir du mardi soir et rentrées dans votre propriété au plus tard le mercredi soir ou jeudi matin. Il n'est plus tolérable de voir des conteneurs demeurer sur la voie publique toute la semaine. Si de tels agissements persistent, nous serons dans l'obligation d'appliquer des sanctions à l'encontre des contrevenants.

En 2006, 27.2% des français possèdent un chien (1.34 chien en moyenne par foyer possesseur). La population canine a atteint en 2006 le chiffre de 9.26 millions de sujets. 58 % des foyers possesseurs de chiens vivent dans des agglomérations de moins de 20 000 habitants (dont 39 % en milieu rural). La problématique des déjections canines est régulièrement évoquée dans toutes les collectivités : l'incivisme de certains propriétaires de chiens induit de nombreux désagréments. Cette pollution canine représente une des sources majeures de mécontentement des piétons : 70 % d'entre eux la considèrent comme la première cause de malpropreté.

Ces déjections canines posent de véritables problèmes :

- de propreté urbaine et d'environnement : dégradation du cadre de vie, souillures des espaces publics, des aires de jeux...
- d'hygiène : prolifération des microbes
- de sécurité : risque de chute pour les personnes non-voyantes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les enfants...
- de finances : charge financière importante pour assurer le nettoyage des sites souillés, c'est-à-dire un coût pour chacun d'entre nous
- de relationnel : entre les possesseurs et les non possesseurs de chien



La municipalité envisage de mettre en place des bornes de propreté pour améliorer le confort de tous, en attendant merci à tous de nous aider à garder notre village propre et accueillant.

Vie du village



Vœux du Maire

**Réservez tous votre
DIMANCHE 10 Mai 2015
pour participer à
« LA FETE AU VILLAGE »**

**Au programme
Animations pour tous, randonnées,
jeux, concours, pique-nique,
Venez nombreux !**

**Si vous souhaitez aider l'équipe
municipale lors de cette
manifestation, merci de prendre
contact avec la mairie, vous
êtes les bienvenus.**

